



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
FISCHBACH

AVIS AU PUBLIC

Règlements communaux

Modification du règlement-taxé à percevoir sur les autorisations à bâtir

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 17 avril 2024 le conseil communal a approuvé la modification du règlement-taxé relatif aux taxes à percevoir sur les autorisations à bâtir, dûment arrêté par l'autorité supérieure en date du 1^{er} juillet 2024.

Le texte du règlement peut être consulté sur le site internet de la commune (www.acfischbach.lu) et est à disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Fischbach, le 9 juillet 2024

Viviane Heuskin
secrétaire communal



Lucien Brosius
bourgmestre